

AR PREFECTURE

016-200054047-20181128-2018_11_28_14-DE
Reçu le 30/11/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Crée un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 16h/35h à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;
- Supprime un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 7.84h/35h à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.
- Modifie le tableau des effectifs.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 novembre 2018



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens